

TABLE DE CONCERTATION TACTIQUE

Jeudi 20 septembre 2018, 14h00-16H30, EHPAD Les Acacias, Mitry-Mory

Etaient présents :

AMAR Basma représentée par	CCAS de Roissy-en-Brie	Directrice
Mme HERNOULT-LECUYER		
AUDEBERT Hervé	LNA Santé - La Meulière de la Marne	Directeur
BLETON Benjamin	Centre Médical Résidence du Parc	Directeur
CAGNON Gisèle	GHEF Meaux	Cadre supérieur de pôle
CRIPPA Léa	DDARS 77	Inspectrice Action Sanitaire et Sociale
JOHANN Emmanuelle	Institut Médical de Serris	Directrice Adjointe
JOLLY Pascale	GHEF Filière Gériatrique N-E Francilien	Chef du Pôle « Gériatrie-SSR »
LANGLAIS Julie	Réseau GOSPEL	Attachée de direction
LAUNAY Florian	Clinique Pays de Meaux	Directeur
MICHEL Sophie	URPS Infirmiers	Directrice
ONNÉE Alexandra	PAT Lagny MLV et Meaux et CNAV IDF	Directrice Représentant 77
PATRY Philippe	EHPAD Les Acacias	Directeur
PLANQUETTE Claude	Association Centre 77	Porteur
REGENT Monique	MDS de Mitry-Mory	Directrice
RIBAILLE Catherine	Cadre supérieur socio-éducatif	CHI Montfermeil
SATHOUD Anne-Sandrine	Pôle domicile 77 - Croix-Rouge	Directrice
SOLIVERES Alain	France Alzheimer 77	Vice-Président
SOURLIER Isabelle	CCAS de Villeparisis	Directrice
TALBI Florence	EHPAD Noisiel + Dammartin	Directrice
BERTHELOT Rose-Marie	MAIA Seine-et-Marne Centre Nord	Gestionnaire de cas
FERRIE Patricia	MAIA Seine-et-Marne Centre Nord	Gestionnaire de cas
KEMP Marie-Anne	MAIA Seine-et-Marne Centre Nord	Gestionnaire de cas
LHENRY Florence	MAIA Seine-et-Marne Centre Nord	Chargée de mission
SURGET Sophie	MAIA Seine-et-Marne Centre Nord	Pilote

Excusés et absents :

AMAR Freddy	CCAS de Pontault-Combault	Responsable Pôle Gérontologique
AUBINEAU HERNANDEZ M.	MDS de Lagny sur Marne	Directeur
BARDOUX Brigitte	FEDESAP	Délégué départemental 77
BELKHODJA Omar	GHEF Jossigny	Chef de service des urgences
BENSAFIR Djamel	GHEF Meaux	Chef de service gériatrie
BOUCAU Sylvain	EHPAD Eleusis	Directeur
BOUR Stéphane	URPS Pharmacien	Délégué départemental 77
COHEN Bruno	URPS Kinésithérapeute	Délégué départemental 77
DUBOS Magali	CCAS de Noisiel	Responsable de service
DUCHESNE Michel	Pays de l'Ourcq	Directeur CIAS
DUSSIEU Jacques	UNA/ASSAD Pays de l'Ourcq	Vice-Président/Président
EPAIN Véronique	GHEF Jossigny	Chef de service psychiatrie
FILOCHE Christophe	Mairie/CCAS de Chelles	Directeur Action Sociale & Familiale
FRABEL Marie-Claude	MDS de Chelles	Directrice
GAUTHIER Danielle	UDCCAS	Administrateur
GIRAULT Patrick	ADMIR	Délégué 77
GODÉ Martine	MSP Ourcq et Cloignon	Présidente
GRAND Marie	Clinique de Montevrain	Directrice
GRODECKY Colette	CCAS – DAS Meaux	Responsable du pôle social

GUENICHE Audrey	CCAS de Champs sur Marne	Directrice
HADDADI Ouardia	GHEF Meaux	Chef de service de psychiatrie
HOUDANT Sylvie	UNA/UNAD'OM	Secrétaire Général/Directeur Général
KNINLSKI Lucile	CCAS de Noisiel	Directrice
LABOU Mehdi	CCAS de Meaux	Directeur
LANCA-SERPE Myriam	Coordination PA/PH CD77	Chef de service coordination
Madame LAPOUGE	CA PVM – MSP – Pôle Santé	Responsable service santé
LEFEVRE Brigitte	Vermeil Santé	Directrice
LONCLE Christine	CCAS de Mitry-Mory	Directrice
MANSAT Laetitia	Coordonnatrice	Plateforme de répit Tournan
Madame MARCHAS	HAD Santé Service	Directrice Pôle Est
MENCARAGLIA Catherine	MDS de Roissy en Brie	Directrice
MONOTTOLI Vanessa	ACEP	Directeur Général
PASQUIER Véronique	CCAS de Claye-Souilly	Directrice
PETIT Emmanuelle	MDS de Lagny sur Marne	Directrice
PHELEP Jean-Christophe	GHEF	Directeur
PIETRI Maria	MDS de Meaux	Directrice
POULAIN Valérie	GHEF Jossigny	Chef de service gériatrie
QUATREHOMME Arnaud	EHPAD Korian	Directeur
Madame RAMSPACHER	HAD-R-UGECAM	Cadre supérieur Rééducateur
ROUSSELOT Armelle	MDPH	Directrice
Madame RUBAL	ASSIAD	Directrice
SANCHEZ Béatrice	CCAS de Torcy	Directrice
SENECHAL Monique	ANPS	Médecin-Directeur
TATINCLAUX Nathalie	CCAS de Lagny sur Marne	Directrice
WEILER Jean-Luc	MSPU Torcy	Président
ZAIDI Tarek	Korian Les Roses	Directeur
ZIGNIN Joëlle	HAD Croix Saint Simon	Directeur

Ordre du jour :

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- Présentation de l'EHPAD les Acacias : Monsieur Philippe PATRY, Directeur
- 2- Référentiel de missions différenciées HAD-IDEL
- 3- Etat d'avancement du groupe de travail « Hébergement médico-social d'urgence »
- 4- Système d'information : ROR, Maillage, e-parcours
- 5- Point d'étape de la mise en place des PAT Lagny et Meaux
- 6- Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation : nouvelle version
- 7- Actualités du territoire
- 8- Questions diverses

Après un tour de table, la parole est donnée à Monsieur Philippe PATRY, Directeur de l'EHPAD Les Acacias, qui accueille cette table de concertation tactique. Cette table se réunit en présence de Madame Léa CRIPPA, Inspectrice Action Sanitaire et Sociale en charge des MAIA 77 au sein de la Délégation Départementale ARS Seine-et-Marne.

1. Présentation de l'EHPAD Les Acacias : Monsieur Philippe PATRY, Directeur

L'EHPAD « Les Acacias » est issue de la volonté de deux villes : Mitry-Mory et Villeparisis. Ouvert en 2006, il a été porté initialement par l'association Abej Coquerel qui a rejoint récemment la fondation des Diaconesses de Reuilly. Cet établissement qui veut répondre à une offre de proximité comprend 72 places dont 2 places d'hébergement temporaire et est habilité à 100 % à l'aide sociale.

En 2012, l'établissement a été labellisé pour un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés – PASA – de 14 places qui permet d'accueillir, en file active, 22 à 24 résidents présentant une démence modérée. L'ouverture du PASA est un pilier de l'établissement qui propose des activités de bien-être et de confort telles que de la balnéothérapie, un espace snoezelen, la restauration avec des réflexions autour des lieux de repas, des menus, des textures, ...

L'établissement mène des actions pour que l'EHPAD soit un lieu de vie, sans pour autant oublier sa mission sanitaire liée au niveau de dépendance des personnes accueillies : tenue des professionnels, mobilier des chambres, aménagement des salles à manger pour que les lieux de vie de l'établissement soient des lieux « signifiants » pour que les repères des résidents permettent une autonomie toujours recherchée.

2. Référentiel de missions différenciées HAD - IDEL

L'une des missions du dispositif MAIA est de favoriser l'interconnaissance des différents services et structures et d'apporter des réponses aux questions : a qui fait-on appel pour ? Comment ? Quand ? Pourquoi ? et ainsi choisir le service ou la structure qui va pouvoir y répondre.

La table de concertation tactique, de la MAIA initialement Seine et-Marne centre, du 30 juin 2016 a décidé la création d'un groupe de travail « HAD-Infirmiers libéraux : facilitation de l'interconnaissance des pratiques HAD-IDEL ». Au vu des différents groupes de travail déjà existants sur la MAIA Seine-et-Marne Centre, ce groupe de travail a débuté le 1^{er} juin 2017. Il est composé de la totalité des HAD du Nord Seine-et-Marne (Centre 77, Croix-Saint-Simon, Nord Seine-et-Marne, Santé Service), de l'HAD de Rééducation et Réadaptation UGECAM et de 6 infirmières libérales.

Compte-tenu de la fusion des MAIA Seine-et-Marne Centre et Seine-et-Marne Nord, le groupe de travail a convié l'HAD Seine-et-Marne Nord à participer à ces travaux, permettant ainsi la représentation de l'ensemble des HAD du territoire de la nouvelle MAIA.

Ce référentiel de missions ayant été présenté et validé par les membres de la table de concertation tactique de la MAIA Seine-et-Marne Centre Nord, territoire Centre, du 26 juin 2018, la même démarche est réalisée au sein de cette table de concertation tactique – territoire Nord. Les membres de cette table de concertation tactique ont donc été destinataires, avec l'ordre du jour de cette rencontre, du référentiel de missions différenciées HAD-IDEL afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

L'URPS Infirmier questionne le fait de comparer des infirmiers libéraux seuls versus des HAD qui sont des équipes pluridisciplinaires. L'URPS Infirmier préférerait que soit mentionné dans la colonne « professionnels » du référentiel, que l'infirmier libéral travaille en lien avec une équipe de professionnels libéraux(médecin, pharmacien,...)

L'URPS Infirmier informe de la signature d'une charte entre la FNEHAD et l'URPS Infirmier inscrivant les professionnels dans une démarche de coopération sur les territoires.

Il est abordé qu'en sortie d'hospitalisation, les professionnels font surtout appel à l'HAD lorsque les soins sont complexes (pansements, nursing en binôme...), lorsque le patient est en soins palliatifs et nécessite des passages réguliers,... Le SSR de Coulommiers est en cours de renforcement de ces équipes sociales, notamment en court séjour gériatrique, pour pouvoir bénéficier d'une évaluation initiale complète des aides existantes au domicile permettant une visibilité des intervenants déjà en place dans la situation. L'application INZEE-CARE a vocation à mettre en relation des patients nécessitant de soins infirmiers et qui n'ont pas d'infirmier libéral au moment de leur sortie d'hospitalisation. Le service hospitalier, via l'application émet une alerte qui apparaît sur les téléphones portables des infirmiers libéraux exerçant à proximité du domicile du patient. Les infirmiers peuvent ainsi accepter la prise en charge.

Sur le territoire de la MAIA Seine-et-Marne Centre Nord- territoire Nord – il est transmis l'information que certains Services de Soins Infirmiers à Domicile, permettant le maintien à domicile des personnes âgées en leur

apportant des soins de nursing et infirmiers sur prescription médicale de 3 mois, ont des places vacantes. La méconnaissance des patients et des familles sur les différents services à domicile pouvant répondre à leurs besoins est pointée.

Après concertation, ce référentiel de missions différenciées HAD-IDEL est validé par les membres de cette table de concertation tactique, sous réserve d'y apporter la notion de partenariat entre infirmiers libéraux et équipe de professionnels de ville.

Il est proposé de nouvelles thématiques pour les prochains référentiels de missions différenciés : SSIAD/SAD/IDEL et HAD de rééducation/kinésithérapeute.

3. Etat d'avancement du groupe de travail « Hébergement Médico-Social d'Urgence » - Madame Florence TALBI, Directrice des EHPAD « La Chocolatière » et « Au Coin du Feu » - rapporteur du groupe de travail

Ce groupe de travail est initialement issu des constats partagés par les partenaires de la MAIA Seine-et-Marne Nord à savoir une non pertinence du recours aux services des urgences hospitalières et une occupation inadéquate des lits de MCO et de SSR pour répondre à des besoins d'accompagnement médico-social. Ainsi la table de concertation tactique a validé la création d'un groupe de travail qui a été effectif à compter de janvier 2017. Celui-ci, composé de professionnels d'EHPAD, de services d'aide et d'accompagnement à domicile, de CLIC/PAT et de service de gestion de cas, a pour objectif de développer une alternative à l'hospitalisation pour ces besoins d'accompagnement médico-social. Ce groupe de travail s'est poursuivi après la reprise du territoire Nord par la MAIA Seine-et-Marne Centre.

En premier lieu, les membres du groupe se sont entendus sur une définition de l'urgence médico-sociale qui renvoie à une situation et/ou un contexte social se caractérisant essentiellement par l'impossibilité pour la personne de rester seule à son domicile, sans pour autant qu'elle relève d'un passage aux urgences ni d'une hospitalisation.

Cette définition a permis :

- d'identifier les besoins en matière d'hébergement médico-social d'urgence et notamment de définir les critères d'inclusion. Un point de vigilance est souligné pour les situations où les personnes souffrent de troubles cognitifs associant des troubles du comportement.
- de répertorier les réponses disponibles à ce jour et de les rendre visible aux acteurs du territoire. Cela passe par la formalisation de la procédure d'accueil médico-sociale d'urgence.

Ainsi ces réflexions ont facilité :

- la mise en partenariat des EHPAD, des SAAD, des CLIC-PAT et de la gestion de cas grâce à une meilleure connaissance de leurs missions,
- la réalisation d'une cartographie de l'offre des EHPAD du territoire MAIA Seine-et-Marne Centre Nord, s'appuyant sur les territoires des pôles autonomie territoriaux, remise en séance. Ce document est évolutif et toute suggestion, modification peut-être transmise au pilote de la MAIA, notamment concernant la dénomination des établissements. Il peut être transmis aux usagers via les partenaires.
- l'ouverture des EHPAD sur l'extérieur grâce à la mise en place d'un partenariat avec les SAAD qui ont proposé de promouvoir auprès de leurs bénéficiaires, via l'envoi des factures mensuelles, le programme des animations des EHPAD. Ceci permet de familiariser les personnes âgées vivant à leur domicile à l'environnement de l'EHPAD et ainsi faciliter leur admission le moment venu,

- la rédaction d'une charte d'engagement et de coresponsabilité sur cette prise en charge en urgence. L'orienteur reste le responsable de la situation tant que la réponse apportée à celle-ci n'est pas la mieux adaptée.
- La rédaction d'un questionnaire (https://docs.google.com/forms/d/1ZwDjY_DAgb6SRKvJ-kk5pMY3305YpxKgMM4ZbZSfHio/edit) à destination des directeurs d'EHPAD afin de recueillir leurs souhaits de participer ou non à cette offre de territoire.

Afin de communiquer sur ces travaux et leur mise en œuvre, les Directeurs des EHPAD participants au groupe de travail ont décidé d'organiser des sessions d'information à destination de leurs confrères.

L'expérimentation d'hébergement temporaire post-hospitalisation portée par la résidence médico-social PRO-BTP Le Parc à Pontault-Combault, présentée lors de la dernière table de concertation tactique, est une alternative complémentaire à ce projet. Monsieur BLETON présente le profil des premiers bénéficiaires qui sont accueillis depuis août 2018. Les membres du groupe de travail sur l'hébergement médico-social d'urgence profitent de cette rencontre pour inviter Monsieur BLETON à intégrer leurs travaux.

La réalisation d'une cartographie des résidences autonomie est également prévue.

4. Système d'information : ROR, Maillage, e-parcours

Les actions en faveur du système d'information sont multiples, en plein déploiement et permettent de visualiser la cohérence et les articulations qui se dessinent. Il s'agit du peuplement du Répertoire Opérationnel des Ressources volet offres médico-sociales, de la création du portail Maillage et du déploiement du projet e-parcours. Ainsi un état d'avancement de chacun de ces outils est présenté en séance.

5

1. Le Répertoire Opérationnel des Ressources - ROR

Le ROR est un outil unique de référencement de l'offre de santé sur un territoire donné. Il permet à chaque structure de décrire son offre selon une nomenclature régionale partagée et validée. Les pilotes MAIA ont en charge de former les professionnels des champs médico-sociaux et sociaux, dans le champ de la personne âgée, à y renseigner leur structure. A ce jour, sur le territoire de la MAIA Seine-et-Marne Centre Nord, l'ensemble des directeurs des pôles autonomies territoriaux et des SSIAD ont bénéficié de cette formation. Le plan de formation actuellement en cours est conforme au calendrier fourni par l'ARS et le GCS SESAN. Pour rappel, la collecte des données des CCAS pour permettre le peuplement de ces structures dans le ROR est réalisée par les pôles autonomie territoriaux, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic partagé.

Il est rappelé que seul le Directeur de la structure dispose d'un code d'accès permettant de valider sa structure dans le ROR car il est responsable de la description de l'offre de sa structure. Toutefois, chaque professionnel peut accéder aux informations du ROR sur la thématique de la gériatrie et de la gérontologie en demandant un code d'accès au portail Maillage. Il est également souligné qu'un premier niveau d'information (nom de la structure, téléphone du standard,...) est disponible sans identifiant à tous (professionnels, patients, usagers...).

A ce jour, sur le territoire 77 Nord, les structures ci-dessous ont été renseignées et leurs Directeurs formés à décrire leurs activités :

- la totalité des pôles Autonomie Territoriaux,
- la totalité des SSIAD
- 21 services d'aide à domicile

Conformément au calendrier transmis par le GCS SESAN, il reste à continuer l'inscription des services d'aide à domicile et à engager celle des résidences autonomie.

Il est rappelé que l'inscription des structures dans le ROR est une démarche volontaire des Directeurs. C'est pourquoi, la MAIA a fait le choix d'arrêter de solliciter, au bout de 5 à 6 relances, le Directeur. Ce dernier pourra alors revenir quand il le souhaite auprès de la MAIA pour assurer la description de son établissement.

2. Le portail Maillage

L'objectif de cette plateforme internet départementale a déjà fait l'objet de plusieurs présentations en table de concertation tactique à savoir qu'elle soit la porte d'entrée, de tous les professionnels exerçant dans le champ PA-PH, à l'ensemble des applications santé disponibles sur l'Espace Numérique Régionale de Santé (ROR, Via-trajectoire...) et aux actualités des partenaires. Elle permet, grâce à son adossement au ROR, la visualisation de l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale de manière plus ergonomique. Après réflexion, l'ARS et le GCS SESAN ont décidé que le Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation – FAMO – permettant de réaliser les orientations des personnes vers tous les services, sera également accessible sur ce portail. Dans le cadre de cette informatisation, une nouvelle version du FAMO a été réalisée et remis aux participants en séance. Il est également annexé à ce présent compte-rendu. Sa mise en application sur le territoire débute à la suite de cette présentation en table de concertation tactique.

La Version 1 de la charte graphique du Maillage 77 est présentée en séance et n'amène pas de commentaire particulier des membres de la table de concertation tactique.

Un appel à volontaires pour participer au comité éditorial départemental de Maillage 77 est lancé en séance. Ces professionnels auront pour missions d'élaborer la ligne éditoriale de Maillage, de centraliser les informations, de valider les contenus... Ce comité se réunira, dans la phase de lancement, à une fréquence estimée à une réunion tous les 2 mois.

A ce jour se portent volontaires :

- Messieurs AUDEBERT, LAUNAY
- Mesdames LANGLAIS, JOHANN, JOLLY

L'organisation de ce comité éditorial va être réalisée en lien avec la pilote de la MAIA Seine-et-Marne Sud.

3. Via-trajectoire

Ce logiciel internet sécurisé permet d'orienter et d'admettre les personnes dans les champs sanitaire et médico-social.

Dans le volet sanitaire, il s'agit actuellement d'orientations vers les SSR et les HAD faites par les établissements de santé. Des évolutions sont prévues courant 2018 telle une ouverture des orientations vers les SSIAD et les unités de soins palliatifs ainsi que la possibilité aux médecins traitants d'effectuer directement leurs orientations.

Concernant le volet Grand-âge : il s'agit d'orientations vers les établissements pour personnes âgées dépendantes – EHPAD, Accueil de jour, USLD. Ce volet est accessible aux établissements de santé, aux acteurs de la gérontologie, aux médecins libéraux et aux EHPAD. Il est également disponible aux usagers et à leurs aidants qui peuvent renseigner directement leurs dossiers de demande.

Un troisième volet sur le handicap est en cours de déploiement. Il permettra d'assurer le suivi des décisions d'orientation de la CDAPH vers les établissements et services médico-sociaux adulte et enfant.

La force de cet outil est d'envoyer un seul dossier de demande à l'ensemble des structures identifiées comme pouvant répondre aux besoins de la personne et de disposer de statistiques sur le nombre de demandes reçues, traitées, admises... Toutefois, il est souligné la difficulté, notamment pour les EHPAD qui ne disposent pas de ressources médicales, d'avoir accès aux informations sanitaires leur permettant de se prononcer sur une admission. Du côté des orienteurs notamment du domicile, l'un des freins exposés porte sur la nécessité de disposer du volet médical renseigné par le médecin traitant et que si cela n'est pas le cas, le dossier ne peut pas être envoyé par voie informatique.

Les membres du groupe de travail « Hébergement Médico-Social d'Urgence » ont souligné un manque d'utilisation de via-trajectoire sur le département et ont soumis la proposition de réaliser une réunion d'information sur ce sujet à destination de l'ensemble des professionnels remplissant et recevant des dossiers d'admission vers les établissements et services médico-sociaux.

Cette première réunion réalisée conjointement par le GCS SESAN et la MAIA Seine-et-Marne Centre Nord s'est tenue le 14 juin 2018 et a réuni 37 professionnels – EHPAD, établissements de santé, pôle santé, PAT, CCAS, réseaux... Un plan de formation à via-trajectoire est en cours de réalisation.

Plus précisément, au niveau du GHEF, une information en CME sur Via-trajectoire a permis de mettre en exergue que tous les médecins des services du GHEF prenant en charge des personnes âgées n'ont pas accès à l'onglet « grand âge » de Via-trajectoire. Ce point est remonté au GCS SESAN. De plus, l'accès à via-trajectoire est soumis à un niveau d'habilitation en fonction de la profession exercée, il est donc rappelé l'importance que chaque professionnel utilise son code d'accès lui permettant de bénéficier de l'information qui lui est nécessaire, par exemple le dossier médical pour un médecin ou un infirmier.

Sur le département de Seine-et-Marne, les Pôles Autonomie Territoriaux peuvent remplir informatiquement sur via-trajectoire, pour les personnes au domicile dont il y a un projet d'institutionnalisation, la partie médicale en lieu et place des médecins traitants qui n'utilisent pas ce logiciel. Pour ce faire, les médecins traitants remplissent la partie médicale manuscritement et l'adressent aux pôles autonomie territoriaux qui le renseignent informatiquement et joignent en pièce jointe, en élément de preuve, le document manuscrit scanné. Les Pôles Autonomie Territoriaux assurent un accompagnement des familles pour leur expliquer le fonctionnement de Via-trajectoire et leur permettre d'adresser directement leurs demandes.

4. E-parcours : plateforme numérique régionale

L'objectif du projet e-parcours est de faire émerger sur les territoires une organisation des parcours pour améliorer la réponse globale tant au niveau de la ville que des établissements de santé, médico sociaux et sociaux. Ces axes d'amélioration s'appuient sur du partage et de l'échange d'information pertinente entre tous les acteurs composant le « cercle de soins » de la personne sur une plateforme régionale numérique. Cette dernière n'est qu'un appui au service de ces nouvelles organisations. Le projet ayant déjà été présenté lors de la table de concertation du 5 avril, il s'agit ici d'exposer l'état d'avancement des travaux et notamment du groupe de travail sur le « parcours orthopédique de la personne âgée ». Les 2 réunions sur ce sujet ont permis dans un premier temps de faire consensus sur la définition de l'orthogériatrie et sur les segments composant ce parcours puis de décliner l'organisation en utilisant la méthode du questionnement « QQQQCCP » (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi). Simultanément les participants repèrent les freins et les leviers permettant d'améliorer ce parcours.

Le réseau de santé GOSPEL informe les participants qu'en tant que porteur d'un Centre de Coordination en Cancérologie, il a été retenu par l'ARS pour être territoire pilote dans le cadre du déploiement du Dossier Communiquant en Cancérologie – DCC – en coopération avec le Centre de Coordination en Cancérologie du GHEF. Le DCC sera déployé courant fin 2018 sur le logiciel Terr-e-Santé.

5. **Point d'étape de la mise en place des PAT Lagny et Meaux – Madame Alexandra ONNEE, Directrice**

Madame Alexandra ONNEE remet aux participants les plaquettes respectives du PAT Lagny et du PAT Meaux.

Pour rappel, les PAT répondent aux missions à destination des personnes âgées portées précédemment par les CLIC auxquelles ont été ajoutées des missions à destination des personnes en situation de handicap. Les équipes ont été renforcées par le département afin de mener 3 principales missions auprès des usagers : information, orientation, accompagnement. Les équipes ont été formées par la MDPH pendant plus de 6 mois leur permettant de monter en expertise sur les dispositifs MDPH et de pouvoir consulter SOLIS MDPH et SOLIS ASG afin d'accéder aux dossiers APA, ASH, notification MDPH...

A ce jour, les 2 PAT couvrent une volumétrie de dossiers qui n'avait pas été envisagée (environ 1800 dossiers de demande PA-PH) entraînant une charge de travail importante pour les équipes alors même qu'aucune communication sur les actions PH auprès du grand public n'a encore été réalisée. Cette communication sera réalisée à partir de décembre 2018, via l'inscription des coordonnées des PAT sur les notifications des plans d'aide édités par la MDPH.

Sur chaque territoire des PAT ont été mis en place des Conseils de Partenaires co-pilotés par le responsable PAT, le Directeur de MDS référente, la pilote MAIA et la pilote DLTSA. Ces professionnels ont en charge la rédaction d'un projet de territoire suite à l'élaboration d'un diagnostic de territoire, qui comprendra des fiches action recensant les problématiques des parcours des usagers du territoire concerné. L'objectif est de ne pas être redondant avec les sujets déjà traités dans le cadre de la MAIA. Certains partenaires interrogent l'utilité de réaliser ces nouveaux diagnostics territoriaux alors que des diagnostics viennent d'être réalisés tant au niveau de l'ARS que du département, dans le cadre du PRS, et que d'autres sont réalisés notamment au niveau de commissions mises en place dans le cadre des Conseils Territoriaux de Santé. De ce fait, ils soulignent la difficulté de mobiliser leurs équipes sur ces sujets alors que celles-ci ont déjà parfois du mal à assurer leurs propres missions.

Si les pilotes MAIA ont en charge l'inscription, dans le ROR, des structures médico-sociales et sociales du champ personne âgée, les PAT doivent accompagner les Directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux dans le champ du handicap à renseigner leur structure dans le ROR PH, d'ici fin 2018.

Une expérimentation est en cours sur les 4 PAT Fontainebleau, Lagny, Meaux et Melun sur l'utilisation de la brique d'appui à la coordination de Terr-e-santé. Les équipes des PAT devront saisir les données discriminantes que sont le nom, le prénom, le nom de naissance, la date de naissance et le lieu de naissance, afin de créer des dossiers sur Terr-e-Santé. Ces données faciliteront l'entrée des établissements et des professionnels dans le cercle de soins de la personne accompagnée. La difficulté identifiée est le recueil de ces items notamment lorsque la prise de contact est téléphonique ou lorsque la personne ne peut présenter des papiers d'identité lors d'un rendez-vous sur un point d'accueil. L'expérience du GHEF, dans le cadre de la fusion des établissements, montre la difficulté du rapprochement des identités des dossiers des patients qui, dans cet exemple a généré de nombreux doublons.

8

6. Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle et d'Orientation : nouvelle version

La fiche de liaison départementale visant à orienter les personnes vers les services adaptés à leur besoin devient régionale. Elle est présentée en séance et son utilisation prend effet dès ce jour.

7. Actualité du territoire

7.1 Journée des aidants

Les manifestations départementales en faveur des aidants, co-pilotées par les PAT et les MDS, se tiendront durant la première semaine d'octobre 2018. Les programmes sont distribués aux membres de la table de concertation tactique.

7.2 Appels à candidature en cours

7.2.1 – en cours

Conférence des financeurs- Autonomie des personnes âgées

- ⇒ Action de prévention de la perte d'autonomie
- ⇒ Date limite de dépôt : 07/10/18

Unité Cognitivo-Comportementale - UCC

- ⇒ 10 à 12 lits par transformation de lits existants
- ⇒ Date limite de dépôt : 16/11/18

Plateforme d'accompagnement et de répit

- ⇒ Territoire de 135 communes - 77 Nord
- ⇒ Date limite de dépôt : 15/10/18

7.2.2 – Réponses aux appels à candidature antérieurs

CNAV – Inclusion numérique des séniors

La CNAV avec la Conférence des Financeurs a initié, sur certains départements, un programme « Inclusion numérique des séniors ». L'objectif est de familiariser les séniors avec Internet, à l'utilisation de certaines applications,...

En Seine-et-Marne, 2 opérateurs ont été retenus : une structure régionale DELTA 7 et l'Association CENTRE 77.

Tout partenaire peut adresser des usagers à ces ateliers. Le détail des ateliers est consultable sur le site de la CNAV.

ARS – Continuité des soins de nuit en EHPAD (IDE de nuit)

Le projet retenu est celui de l'EHPAD Saint-Aile en partenariat avec Crécy-la-Chapelle, Pierre Comby, le Marais : présence d'une IDE sur 2 sites/4 et réponse téléphonique sur les 2 autres en alternance.

7.3 Convergence des dispositifs d'appui

Fin juin 2018, l'ARS a informé les dispositifs MAIA de son objectif de faire converger les dispositifs d'appui à la coordination – Réseaux de santé et MAIA – pour aboutir à un dispositif d'appui à la coordination unique à l'issue du PRS, soit en 2022. Cette convergence a pour but de permettre de simplifier la prise en charge de la personne en situation complexe, quel que soit son âge, son handicap ou sa pathologie.

Le périmètre d'intervention de ce nouveau dispositif d'appui à la coordination est celui du projet e-parcours porté par le réseau de santé Gospel et l'association Centre 77 porteur du dispositif MAIA Seine-et-Marne Centre Nord.

Afin d'accompagner ces travaux, l'ARS IDF a créé 3 groupes de travail permettant de regrouper les acteurs des différents dispositifs d'appui pour les amener à réfléchir ensemble à ce que devrait être le nouveau dispositif d'appui.

Sur le territoire Seine-et-Marne Nord, le réseau Gospel et la MAIA Seine-et-Marne Centre Nord réalisent actuellement un état des lieux de leurs activités respectives.

Ce projet sera abordé régulièrement au sein des tables de concertation tactique.

8. Questions diverses

Aucune question diverses n'est abordée.

La date de **la prochaine Table de Concertation Tactique** est fixée au
Jeudi 29 novembre 2018 - 14h00-16h00

EHPAD Les Berges du Danube – 45 Cours du Danube – **SERRIS**